

2022/05/12/10

**COMMUNE  
DE  
GOURIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022**

**Date de convocation :**  
**21/11/2022**

**Convocation affichée le :**  
**21/11/2022**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 27**

**Présents : 23**

**Procuration (s) : 4**

Reçu en Préfecture de  
VANNES le 14.12.22.....

Certifié exécutoire le .....

Publié ou notifié le 14.12.22

A GOURIN, le 14.12.22...

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H



**MIS EN LIGNE LE**  
*Pas de site internet*

**L'an deux mille vingt-deux** à vingt heures trente minutes, le cinq décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s)(es) excusé (s)(es) : LE ROUX Véronique, BOCQUILLON Maud, BOUÉDEC Jean-Michel, PICARDA Styren.

Procuration(s) : LE ROUX Véronique à Marie-Laure POUPON, BOCQUILLON Maud à HENRY Catherine, BOUÉDEC Jean-Michel à PERON Matthieu, PICARDA Styren à ULLIAC Morgane.

**Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.**

**10- CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT MORBIHAN ÉNERGIES ET LA COMMUNE DE GOURIN PORTANT SUR LA MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION DE COURANT ÉLECTRIQUE – LIEUDIT STANG BLEI**

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer avec le Syndicat Morbihan Energies une convention de mise à disposition d'un terrain sis lieudit Stang Blei pour la construction d'un poste de transformation électrique.

VU la convention et les plans joints en annexes N°1 et N°2,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et au moyen d'un vote à main levée, avec 26 voix « POUR » et 1 voix « ABSTENTION »,

**AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention portant mise à disposition du terrain sis lieudit Stang Blei pour la construction d'un poste de transformation électrique.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 5 décembre 2022

Le Maire,



Hervé LE FLOCH.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.